

## COMMENT COMMUNIQUER SON QUOTIENT FAMILIAL AU LYCEE ?

Le quotient familial est exigé pour le calcul du tarif d'un repas au restaurant scolaire. Ce tarif est subventionné par la Région Ile de France, il est subdivisé en 8 tranches, le prix d'un repas variant ainsi de 0,50 € à 4,49 €.


Familles allocataires CAF : 2 possibilités	Familles non allocataires CAF :
<p>1. Connectez-vous sur le site de la Région Ile de France : <a href="http://www.calculette-qf.iledefrance.fr">www.calculette-qf.iledefrance.fr</a></p> <p>Munissez-vous de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ une adresse mail et un mot de passe pour créer un compte ile-de-France connect <b>OU</b> vos identifiants France Connect <b>OU</b> vos identifiants monlycée.net (ENT)</li><li>✓ votre n° d'allocataire CAF</li></ul> <p>Renseignez : l'année scolaire 2024 / 2025, scolarisation publique, votre n° CAF, votre code postal</p> <p>Téléchargez l'<b>attestation de quotient familial CAF</b> pour la restauration scolaire 2024 / 2025 ainsi générée</p> <p>Retournez sur l'application <b>Téléservices</b> et déposez l'attestation téléchargée dans la rubrique « <b>documents à transmettre à l'établissement</b> »</p>	<p>Connectez-vous sur le site de la Région Ile de France : <a href="http://www.calculette-qf.iledefrance.fr">www.calculette-qf.iledefrance.fr</a></p> <p>Munissez-vous de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ une adresse mail et un mot de passe pour créer un compte ile-de-France connect <b>OU</b> vos identifiants France Connect <b>OU</b> vos identifiants monlycée.net (ENT)</li><li>✓ votre avis d'impôt complet 2023 sur les revenus 2022 (les 2 avis si vous vivez en couple et avez chacun le vôtre)</li><li>✓ votre <i>attestation MSA si vous percevez des allocations MSA</i></li></ul> <p>Renseignez toutes les rubriques : année scolaire, scolarisation publique, établissement, informations du / des avis d'impôt (nombre d'enfants, ressources des déclarants...)</p> <p>Téléchargez l'attestation générée</p> <p>Retournez sur l'application <b>Téléservices</b> dans la rubrique « documents à transmettre à l'établissement »</p> <p>Déposez l'attestation de quotient familial téléchargée, <u>avec les justificatifs demandés sur cette attestation</u> : avis d'impôt, copie livret de famille, sur le site des inscriptions <b>Téléservices</b> - rubrique « <b>documents à transmettre</b> »</p>
<p>2. Connectez-vous sur le site : <a href="http://www.caf.fr">www.caf.fr</a> ou sur l'application « CAF mon compte ».</p> <p>Munissez-vous de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ votre n° d'allocataire CAF</li><li>✓ le code postal de votre domicile</li><li>✓ votre mot de passe d'accès à votre compte CAF</li></ul> <p>Téléchargez une <b>attestation de paiement</b> depuis la rubrique « mes attestations » / « attestation de paiement » / « pour le mois de (en cours) » / « télécharger »)</p> <p>Déposez cette attestation CAF en ligne sur le site des inscriptions <b>Téléservices</b> - rubrique « <b>documents à transmettre à l'établissement</b> »</p>	<p style="text-align: center;"><b>Tout dossier incomplet</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ne sera pas validé</b></p> <p style="text-align: center;"><b>par le service de gestion du lycée</b></p>

## Annexe Technique n°1 – Les 3 modèles d'attestation restauration scolaire + 1 attestation dérogatoire

MODELE 1 - ATTESTATION DE PAIEMENT – A PARTIR DES OUTILS DEMATERIALISES DE LA CAF (CAF.FR OU APPLI CAF MON COMPTE)

Quand le nom de l'élève figure, elle est valable seule sans autre justificatif  
Si le nom et prénom de l'élève ne figurent pas, des justificatifs complémentaires seront à fournir pour prouver que l'élève fait partie de ce foyer ou bien la famille calcule son QF sur la calculette en tant que non allocataire en ajoutant après les prestations mensuelles familiales reçues.

Une attestation de QF de la MSA ou attestation de paiement de la MSA n'est pas valable. Les familles à la MSA devront calculer leur QF elles-mêmes sur la calculette en tant que non-allocataire CAF.

 Vos prestations Caf  
**Attestation de paiement**

N° dossier  
= N° allocataire  
N° dossier  
XXXXX

921  
Mr ou Mme xxx  
xxx rue xxx  
99999 xxx

NOM CONTACTER :  
3220  
N° téléphone :  
Nom de rue :  
Caf des Hauts-de-Seine  
75008 Paris Cedex 18  
Tous nos contacts sur Caf.fr

Le 14/06/2024

La directrice de la Caf des Hauts-de-Seine certifie que :  
EVA  
née le :  
ALEXIS  
né le :

parents

ont perçu les prestations suivantes pour le mois mai 2024

PRESTATIONS	MONTANT	€
Allocations familiales avec conditions de ressources		
QUOTIENT FAMILIAL mai 2024	00 €	
Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits : PAUL OSCAR	né le : né le :	enfants dont l'élève


■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf des Hauts-de-Seine.  
Les prestations versées par la caisse d'Allocations Familiales sont imposables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

**Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement) ...**  
Le centre Prestataire des services CAF de la Caf des Hauts-de-Seine se réserve le droit de suspendre le versement de la prestation de la MSA si elle n'est pas déclarée dans les 15 jours de la date de l'événement.  
Le 30/03/2024, le MSA a été déclaré dans le dossier de la Caf des Hauts-de-Seine.


Engagement réservé à la Caf

MODELE 2 : ATTESTATION QUOTIENT FAMILIAL CAF POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE – A PARTIR DE LA CALCULETTE WEB REGION

Si le nom et prénom de l'élève sont présents sur l'attestation ainsi que le nom et prénom d'un des représentants légaux, l'attestation est valable seule sans autre justificatif car il s'agit bien du QF de son foyer familial. Les données sont vérifiées et non modifiables car télétransmises de la CAF.



**Attestation de quotient familial CAF  
pour la restauration scolaire 2024-2025**  
Valable dans les lycées publics franciliens



Le mot CAF et le pentagone à droite, figurent sur les attestations depuis le 8 juin. Même sans ces mentions, elles sont valables car données de la CAF

Données télétransmises par la CAF  
Attestation valable sans autre justificatif CAF

Pour une tarification plus juste des restaurants scolaires des lycées.  
La Région finance la différence entre le coût du repas et le tant payé par la famille (de 55% à 98% du coût de revient d'un repas de 9€ en moyenne).  
*A remettre à la demi-pension au lycée public de votre enfant pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation.*

Nom et Prénom de l'élève	PAUL	EVA	X,XX €
Nom et Prénom du représentant légal	EVA		
Quotient familial*	XXX	tant par repas (à titre indicatif)	

\* Lorsque le régime d'inscription déterminé par l'Etat (pour l'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,50€ par repas.

**Quotient familial télétransmis automatiquement par la CAF**

\* Le quotient familial est valable sur l'année scolaire. Le calcul est basé toutes les ressources mensuelles du foyer : le dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année précédente et sur les prestations d'aides mensuelles (allocations, prestations d'aides, ...). Les ressources du foyer doivent intégrer les revenus de chaque membre en cas de déclaration fiscale séparée.

Pour les situations particulières : modification des ressources liée à un changement de situation professionnelle ou à un changement de situation familiale, se rapprocher du service intendance de l'établissement (les documents justifiant du changement de situation et permettant de déterminer les ressources vous seront demandés).

**La date de génération de l'attestation est égale à la date du QF qui doit être de moins de 3 mois**



\* Les données saisies peuvent donner lieu à un contrôle par la Région Île-de-France, autorité compétente conformément aux dispositions de l'article R531-52 du Code de l'Éducation.

Attestation générée le 14/06/2024 08:47

MODELE 3 - ATTESTATION QUOTIENT FAMILIAL CAF POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE – A PARTIR DE LA CALCULETTE WEB REGION

Valable avec les justificatifs obligatoires demandés sur l'attestation :

- photocopie intégrale du livret de famille
- photocopie des avis d'imposition (N-2) : avis 2023 sur revenus 2022 ou de non-imposition de 2023 sur 2022 (si les avis N-1 sont donnés), avec gestionnaire si changement de situation figure dans le règlement.
- photocopie de l'attestation de paiement de prestations familiales mensuelles du dernier mois. Cette attestation peut concerner :
  - les non-allocataires CAF
  - les allocataires de la MSA ou d'autres organismes
  - les allocataires CAF pour qui le QF n'est pas disponible sur CAF.FR ou pour qui la « calcullette Région allocataire » CAF ne fonctionne pas (mentions « dossier introuvable » ou « quotient familial indisponible »), ils devront ajouter à leur revenu, le montant mensuel de la prestation familiale CAF reçue dans la partie « allocations » ou prestations mensuelles familiales.

### Attestation de quotient familial pour la restauration scolaire 2024-2025

**Pour une tarification plus juste des restaurants scolaires des lycées.**  
 A remettre dans le dossier d'inscription à la demi-pension au lycée public de votre enfant pour bénéficier d'un tarif assigné à votre situation.

La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 56% à 87% du coût de revient d'un repas de 9€ en moyenne).

Nom	X
Prénom	Y
Nom et Prénom du représentant légal	X Y
Quotient familial	55
Tarif par repas (à titre indicatif)	0,50 €

**Ces données sont renseignées par la famille donc à justifier (voir pièces obligatoires ci-dessous)**

Le dossier de demande d'inscription doit être soumis par le conseil d'administration du lycée et au lycée. Les familles bénéficiant d'un allocation de 0,50 € par repas.

Rapport des informations de calcul du quotient familial	
Nombre d'enfants à charge	
Date enfant(s) bénéficiaire(s)	
Montant des salaires et autres revenus	0
Montant des autres revenus familiaux imposables (pensions, retraites, allocations, ...)	0
Montant de la pension alimentaire perçue	0
Montant des cotisations OVA	0
Montant de la pension alimentaire versée	0
Montant de la CSG imposable	0
Montant des prestations familiales de dernière année	0

**obligatoire**

**Pièces justificatives obligatoires à fournir avec l'attestation restauration scolaire lors de la remise du dossier d'inscription à la demi-pension :**

- > Photocopie de l'ensemble de l'acte de naissance de l'enfant(s) (ou de non inscription) de l'enfant(s) au foyer.
- > Photocopie de l'attestation de l'avis de famille.
- > Photocopie des prestations familiales reçues (ou à percevoir) avec renseignement du montant net et champ "prestations familiales du mois dernier".


**Pour toute question, contactez la plateforme téléphonique : 0 800 075 055 lundi au vendredi de 8 h à 18 h, par mail du lundi 28 mai au mercredi 23 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2023.**

\* Les données sauront donner lieu à un contrôle par la Région Île de France, adressé conformément aux dispositions de l'article R531-52 du Code de l'Éducation.

Attestation créée le 14/09/2024 08:47

ATTENTION DEROGATOIRE : ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL – A PARTIR DES OUTILS DEMATERIALISES DE LA CAF.FR OU APPLI CAF. MON COMPTE

si le nom d'un des représentants légaux figure dans l'adresse en haut à droite l'attestation est valable <b>seule sans autre justificatifs.</b>	si le nom dans l'adresse n'est pas celui des représentants légaux valable uniquement AVEC fournitures de justificatifs pour prouver appartenance au foyer
!!! Une l'attestation de QF de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) n'est pas valable. Il faut se rendre sur la calculerie du site de la Région pour faire un calcul de QF en tant que non-allocataire, indiquer les revenus et le montant de la prestation mensuelle reçue par la MSA	



**Vos prestations Caf**  
**Attestation de quotient familial**

**Valable sans autre justificatif** si l'adresse ci-dessous est celle d'un des représentants légaux. Sinon fournir un justificatif complémentaire à cette attestation

921  
Madame E

**n° dossier = n° allocataire**

Le 14/06/2024

**NOUS CONTACTER :**  
Non téléphonez pas  
3230  
Caf des Hauts-de-Seine  
7588 Rue Paul Desop  
75012 PARIS 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
Tous nos contacts sur [caf.fr](http://caf.fr)

Le directeur de la Caf des Hauts-de-Seine certifie que votre quotient familial (QF) s'éleve pour le mois de mai 2024 à **XXXX**.

Pour votre information, nous vous remercions que le quotient familial est calculé en fonction des ressources et de la composition de votre foyer.

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf des Hauts-de-Seine.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.  
C. GUGENHEIM, directeur

**Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement...).**

La Caf des Hauts-de-Seine est un établissement public à caractère administratif. Elle est soumise au droit de la République. Elle est soumise à la loi n° 2011-191 du 27 février 2011 relative à l'organisation du calendrier des vacances scolaires. Elle est soumise à la loi n° 2011-191 du 27 février 2011 relative à l'organisation du calendrier des vacances scolaires. Elle est soumise à la loi n° 2011-191 du 27 février 2011 relative à l'organisation du calendrier des vacances scolaires.

Emploi réservé à la Caf

MONPFA1  
PAGE 1/1

"code barre"